

**LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES
SECTAIRES EN FRANCE**



COMITÉ SÉCURITÉ INTÉRIEURE DES JEUNES IHEDN - 2024

Les prémices du sectarisme en France à travers la religion

Le sectarisme en France trouve ses racines dans des mouvements spirituels médiévaux.

Les Cathares (XIIe - XIVe siècle)



Ce mouvement, apparu dans le sud de la France, prônait une vision dualiste du monde et contestait l'autorité de l'Église catholique. Ce mouvement fut perçu comme une menace par l'Église et les autorités féodales, ce qui mena à la célèbre croisade contre les Albigeois, lancée en 1209.

Les Protestants et les Catholiques (XVIe siècle)



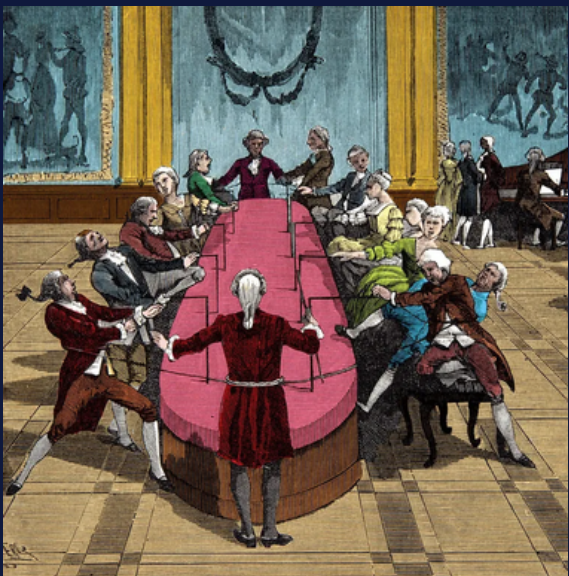
Le protestantisme introduit par Martin Luther et Jean Calvin a conduit à l'émergence de nouvelles formes croyances perçues comme sectaires par l'Église catholique. Les Huguenots furent la cible de persécutions massives, illustrant l'intensité des conflits entre orthodoxie religieuse et dissidence.

La première définition de secte est : tout groupe déviant de la norme religieuse dominante.



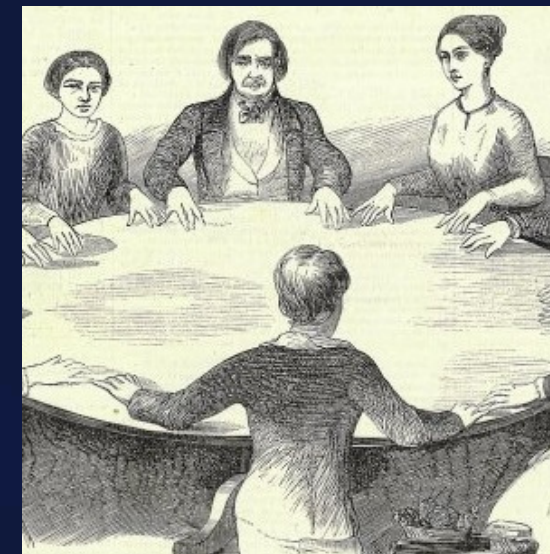
La montée des croyances alternatives par le rejet de la religion

Le mesmérisme (XVIII^e siècle)



Avec les Lumières au XVIII^e siècle, le sectarisme traditionnel religieux recule au profit d'une critique des dogmes. Cependant, de nouveaux mouvements spirituels, comme le magnétisme de Franz Mesmer, consistant à soigner une personne par un contact avec un conducteur de "magnétisme animal", émergent en opposition aux religions établies, amorçant la diversification du paysage sectaire.

Le spiritisme (XIX^e siècle)



La Révolution française ayant affaibli l'Église catholique, le XIX^e siècle voit l'essor de groupes ésotériques et spiritualistes tels que le spiritisme d'Allan Kardec, postulant que l'on peut communiquer avec les esprits, ceux-ci possédant des lois morales et une "échelle spirite". Ce siècle marque un basculement vers des croyances alternatives, souvent en quête de réponses face aux bouleversements sociétaux et scientifiques.



Le XX^e siècle et l'explosion des dérives sectaires

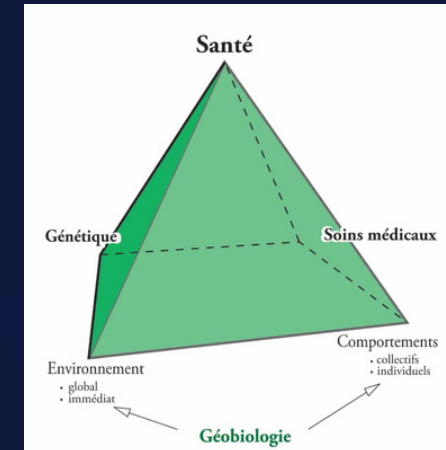
Avec la mondialisation et l'influence des cultures étrangères, la France assiste à l'arrivée de mouvements controversés et des groupes New Age.

La secte Moon (Unification Church)



Dans les années 70, ce mouvement a été critiqué pour ses méthodes de recrutement, de lavage de cerveau et de ventes spirituelles d'objets pour modifier le "karma ancestrale" des adeptes et ainsi, effacer leurs problèmes. En France, cette secte a suscité de nombreuses controverses, ce qui a entraîné une surveillance accrue des autorités.

La géobiologie



La géobiologie est une discipline associée aux mouvements New Age, se concentrant sur l'étude des influences supposées des énergies de la Terre sur les êtres vivants, les lieux de vie, et l'environnement. Cette pratique est controversée, car elle repose largement sur des concepts non validés scientifiquement. De plus, certaines pratiques ont été associées à des dérives sectaires par la MIVILUDES. (Voir point d'actualité)



Les défis contemporains du XXI^e siècle

Depuis le début du XXI^e siècle, le paysage sectaire s'est profondément modifié avec l'avènement des réseaux sociaux et du numérique. Des gourous 2.0 exploitent la désinformation et les théories du complot pour recruter des adeptes.

Jean-Jacques Crèvecoeur



Depuis le début des années 2000, il a activement promu des idées qui combinent spiritualité, pseudoscience, et théories du complot notamment sur la plateforme Youtube et sur ses réseaux sociaux. Son approche a attiré une communauté qui suit ses enseignements, notamment sur les énergies spirituelles et les transformations radicales de la société. Ce groupe, parfois qualifié de sectaire, se distingue par des discours qui incitent à la rupture avec la réalité sociale, à l'isolement et à l'abandon des biens matériels.

QAnon



Bien que ce mouvement soit né aux États-Unis, il fait l'objet de plusieurs signalements en France, en raison de ses caractéristiques s'apparentant à des dérives sectaires. Depuis 2020, 10 signalements ont été enregistrés par la MIVILUDES, motivés par des pratiques de diffusion de fausses informations et de propagation de théories du complot, pouvant engendrer un phénomène d'emprise psychologique sur les individus, notamment en période de crise comme cela a été le cas lors du COVID-19.



Loi n°2024-420 du 10 mai 2024, relative à la lutte contre les sectes

Cette loi vise à renforcer les dispositifs juridiques et opérationnels pour prévenir, détecter et sanctionner les pratiques liés aux dérives sectaires :

Bien qu'il n'existe aucune définition juridique unique et formelle du terme "sectarisme" en France, la [loi du 1er juillet 1972](#) définit les comportements sectaires comme des attitudes qui portent atteinte à la dignité humaine et la

cohésion sociale. 

- Avec un renforcement des sanctions : Criminalisation des techniques de manipulation mentale et émotionnelle ; Pénalisation des abus financiers liés à l'exploitation économique d'adeptes.
- Une meilleure protection des victimes : Mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement spécifiques ; Création d'une cellule de signalement pour les familles et proches de victimes.
- D'avantage de prévention : Renforcement de la sensibilisation dans les écoles et institutions publiques ; Collaboration accrue avec des associations spécialisées pour identifier les organisations à risque
- Une coopération internationale accrue : Établissement de partenariats pour lutter contre les organisations sectaires transnationale.



La dérive sectaire ?

- La France refuse de donner une définition de la secte au nom de la liberté de conscience, de religion et du principe de laïcité.
- **Le dispositif juridique français vise à la prévention et à la répression, non des sectes en elles-mêmes, mais des dérives sectaires.**

Définition

« La mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société ».



EXEMPLES DE DÉRIVES SECTAIRES

Millénaristes

Exemple de l'Ordre du Temple Solaire

Elles prônent souvent des croyances apocalyptiques et la préparation à la fin du monde



Caractéristiques

Fondée dans les années 1980 par Luc Jouret et Joseph Di Mambro, cette secte prônait des croyances basées sur un ésotérisme mystique. Les adeptes devaient se préparer spirituellement à une apocalypse imminente et étaient soumis à une forte emprise psychologique.

Dates Clés

- 1984 : Fondation de l'Ordre du Temple Solaire.
- 1994 : Suicide collectif d'une cinquantaine de membres en Suisse, en France, et au Canada. Cette tragédie attire l'attention internationale et révèle l'ampleur de la manipulation mentale exercée au sein de ce groupe.
- 1995 : Nouvelle vague de suicides en France, laissant un bilan humain et social lourd.

Guérison et Thérapie

Exemple du Mouvement Raëlien

Elles visent des personnes en quête de santé ou de bien-être spirituel avec des promesses de guérison



Caractéristiques

Fondé en 1974 par Claude Vorilhon, ce groupe prône une croyance en des êtres extraterrestres (Elohim), étant à l'origine de l'humanité. Il promet l'immortalité par le clonage humain, la "guérison spirituelle" et une vie centrée sur la méditation et la sensualité.

Dates Clés

- 1974 : Fondation du Mouvement Raëlien.
- 1997 : Projet de clonage humain, suscitant un scandale mondial et des interrogations éthiques.
- 2000 : Le mouvement continue de faire parler de lui et est surveillée pour ses dérives thérapeutiques et pratiques d'isolement.



Technologiques

Exemple le Mouvement des Rayons Cosmiques

Les nouvelles technologies ont permis l'émergence de mouvements transhumanistes basés sur des idéaux de perfection humaine et de progrès scientifique.



Caractéristiques

Les adeptes sont encouragés à investir des sommes importantes dans des technologies expérimentales et à s'isoler du reste de la société pour se consacrer au progrès "éclairé". Ils manipulent des individus en jouant sur des désirs de progrès personnel et de vie éternelle.

Dates Clés

- Années 2010 : Les premières conférences de ce mouvement en France attirent l'attention des autorités.
- 2019 : La Miviludes publie un rapport mettant en garde contre les dangers de certains groupes transhumanistes exerçant un contrôle financier et idéologique fort.

Écologistes

Exemple la Communauté de Tabitha's Place

Émergence de ces communautés en France, exploitant l'inquiétude croissante pour l'environnement.



Caractéristiques

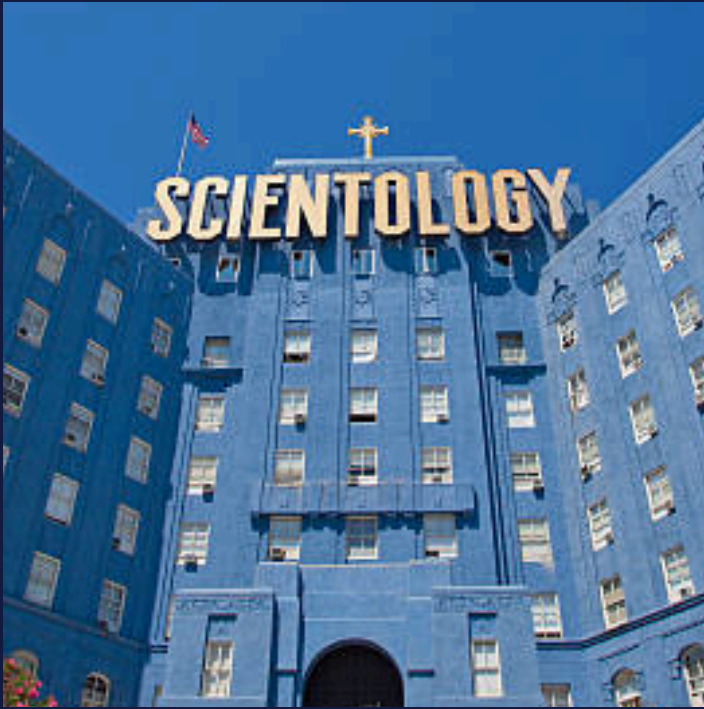
Fondée dans les années 1970 aux États-Unis avant de s'étendre en France, cette communauté repose sur une idéologie de retour à une vie naturelle et proche de Dieu. Les adeptes vivent de manière austère, coupés du monde extérieur, sous le contrôle strict de la direction du groupe.

Dates Clés

- 1995 : Une intervention de la police française permet de libérer des enfants vivant en conditions précaires et de documenter des pratiques d'endoctrinement strictes.
- 2000 : Des plaintes continuent d'être déposées par d'anciens membres pour exploitation et manipulation.



La Scientologie



Dates Clés

- 1970 : La Scientologie commence à s'implanter en France.
 - 2009 : Condamnation pour escroquerie en bande organisée en France.
 - 2013 : La Scientologie est reconnue coupable d'abus de faiblesse à Paris.
 - 6 avril 2024 : ouverture d'un Nouveau Centre de scientologie à Paris
-

Controverses

Fondée par L. Ron Hubbard en 1953, la Scientologie propose des "cours de purification" et des formations censées apporter un épanouissement personnel. En réalité, elle utilise des techniques de contrôle psychologique, impose des contributions financières importantes et encourage la coupure avec l'entourage. D'abord présentée comme une religion, elle a suscité des critiques en raison de ses pratiques secrètes, de son modèle économique et de son approche autoritaire envers ses membres. La Scientologie a toujours nié ces accusations, affirmant qu'il s'agit de campagnes de dénigrement organisées par ses détracteurs.

La Scientologie est souvent citée dans les rapports sur les dérives sectaires, or, elle n'est pas officiellement reconnue aujourd'hui comme une secte.



La Géobiologie

Principe



La géobiologie suppose l'existence de courants censés traverser la Terre et émettre des énergies invisibles. Les géobiologues affirment que ces réseaux sont responsables de ce qu'ils appellent des "zones géopathogènes", c'est-à-dire des zones de champ d'énergie négatif qui pourraient causer divers troubles physiques ou psychiques, sur la santé et le bien-être des habitants et animaux d'un lieu. **Afin de détecter ces réseaux, ils utilisent divers outils, comme les baguettes de sourcier ou encore les pendules.**

La Miviludes a recensé des signalements sur des dérives liées à la géobiologie, notamment des pratiques assimilables à des soins illégaux ou des formations coûteuses délivrées par des institutions non reconnues.

Controverses

Dans certaines régions, comme en Bretagne et en Pays de la Loire, les projets éoliens sont soumis à des diagnostics géobiologiques avant leur approbation et **certaines entreprises doivent inclure ces études dans leurs demandes de permis de construire sous peine de voir leur projet rejeté, les coûts allant de 4000 à 6000 euros.**

Malgré des critiques sur l'absence de preuves scientifiques, des instances officielles, comme certaines Chambres d'agriculture, promeuvent désormais la géobiologie et l'intègrent même dans les processus de formation professionnelle. De plus, un rapport récent du ministère de l'Agriculture a recommandé de mener des recherches dans ce domaine.



miviludes

Mission interministérielle de vigilance
et de lutte contre les dérives sectaires



Présentation



- **Organisme étatique rattaché au ministère de l'Intérieur** sous la présidence du Secrétaire Général du Comité interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR).
- **Coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires**, et informe le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

Pilote la stratégie nationale de lutte contre les dérives sectaires :



- Prévenir plus efficacement les risques de dérives sectaires.
- Mieux accueillir, soutenir et accompagner les personnes subissant ou ayant subi une expérience sectaire.
- Renforcer l'arsenal juridique et les bonnes pratiques.

Dirigeant MIVILUDES

Donatien Le Vaillant





Faisceaux d'indices pour faciliter la caractérisation d'une dérive sectaire :

- Emprise mentale
- Rupture avec l'environnement
- Exigences financières exorbitantes
- Existence d'atteintes à l'intégrité physique et psychique
- Embrigadement des enfants
- Existence et l'importance des démêlés judiciaires
- Discours antisocial avec la diabolisation du monde extérieur
- Troubles à l'ordre public
- Détournement des circuits économiques traditionnels
- Tentatives d'infiltrations des pouvoirs publics et des milieux économiques



Un seul critère ne suffit pas pour caractériser une dérive sectaire.

LE POINT COMMUN AUX DÉRIVES SECTAIRES EST L'EMPRISE MENTALE



Missions de la MIVILUDES



- 1° Observer et analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements, ainsi que les nouvelles formes qu'ils peuvent prendre ;
- 2° Favoriser, dans le respect des libertés publiques, la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre de ces agissements ;
- 3° S'assurer, en lien avec le ministère de l'éducation nationale et le Conseil supérieur des programmes, d'intégrer la sensibilisation des élèves aux dérives thérapeutiques et sectaires dans les programmes de l'enseignement secondaire ;
- 4° Développer l'échange entre les services publics des informations sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires ;
- 5° Contribuer à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine ;
- 6° Informer le public sur les risques et, le cas échéant, les dangers auxquels les dérives sectaires l'exposent et de faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de ces dérives, le cas échéant en partenariat avec les associations accompagnant et aidant ces victimes ;
- 7° Participer aux travaux relatifs aux questions relevant de sa compétence menée par le gouvernement au niveau international.



La MIVILUDES en chiffres

Effectif (au 26/09/2023)



- Direction : Le président, le chef et une adjointe au chef
- Pôle sécurité : 2 conseillers
- Pôle ECOFI : 1 conseiller
- Pôle mineurs : 2 conseillères
- 1 responsable documentaliste
- 1 juriste, 1 magistrat(e) en voie de recrutement
- 1 stagiaire

Note :

La MIVILUDES n'a pas de pouvoir d'enquête.

Chaque citoyen peut effectuer une saisine.



Saisines

- Pôle sécurité : 1515 saisines (38%)
- Pôle santé : 1011 (25%)
- Pôle ECOFI : 670 (17%)
- Pôle éducation jeunesse : 493 (12%)
- Hors pôles : 331 saisines (8%)

Suites aux saisines, en 2021 :

- 396 concernent des mineurs.
- 20 signalements adressés aux procureurs de la République.
- 5 informations préoccupantes concernant des mineurs adressées au président du conseil départemental.
- 391 transmissions aux services compétents (ARS, DPJJ ...).

Mais aussi de la prévention ...

- 59 sessions de formations et sensibilisation (2000 personnes)



DATES CLÉS MIVILUDES

- **1983** : Rapport « Les sectes en France » du député Alain VIVIEN.
- **1995** : Rapport parlementaire sur les sectes en France recensant 173 groupes et définit dix critères de dangerosité.
- **1996** : Décret de création de l'Observatoire Interministériel sur les Sectes (OIS) ayant pour mission d'analyser et de proposer des moyens de lutter contre le phénomène des sectes.
- **1998** : Remplacement de l'OIS par la Mission Interministérielle de lutte contre les Sectes (MILS).
- **1999** : Second rapport parlementaire « les sectes et l'argent ».
- **2001** : Promulgation de la loi About-Picard tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires.
- **2002** : Remplacement de la MILS par la MIVILUDES.
- **2020** : Décret de rattachement de la MIVILUDES au ministère de l'intérieur sous la présidence du SG-CIPDR.
- **2024** : Loi du 10/05/2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes, dotant la MIVILUDES d'un statut législatif.



COORDINATION

(Mission numéro 2 de la MIVILUDES)



Moment clé :
Assises nationales de
la lutte contre les
dérives sectaires
(9 et 10 mars 2023)

Circulaire du 05/08/2024

Objectifs



Au niveau départemental :

- La tenue d'au moins une réunion annuelle exclusivement dédiée aux sujets des dérives sectaires.
- En association la préfecture , la MIVILUDES et, sous l'égide des parquets généraux, des parquets, ainsi que de l'ensemble des services déconcentrés de l'état.
- Etablir un état des lieux des dérives sectaires dans le département et y apporter des réponses.
- Développer les mesures de prévention dans le département.
- Dresser le bilan des besoins de formation des agents de l'Etat ou des membres des associations.

A retenir :

- La MIVILUDES entretien des liens réguliers avec ses partenaires dans la lutte contre les dérives sectaires.



Les enquêtes ?



**La Cellule d'Assistance et d'Intervention en Matière de
Dérives Sectaires (CAIMADES)**



Pôle judiciaire de la Gendarmerie Nationale



La CAMAIDES



Présentation



- La CAMAIDES est placée sous l'autorité de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) au sein de la Direction centrale de la police judiciaire.
- **Service de police judiciaire d'enquête spécialisé sur la thématique des dérives sectaires.**

Concrètement



- **Elle est confrontée à des « dossiers complexes » ou sensibles, très difficiles à caractériser. La durée moyenne d'une enquête est de 4 ans.**
- 8 enquêteurs (au 09/03/2023).

coordination dans la lutte contre les dérives sectaires : L'affaire MISA (2022)

la Miviludes avait adressé un courrier au procureur de la République après avoir été informée, par la Ligue des droits de l'homme, de 12 signalements d'anciens membres du MISA. La section du parquet de Paris chargée de la lutte contre les dérives sectaires avait ensuite saisi la CAMAIDES et ouvert une information judiciaire. Celle-ci a abouti à 41 interpellations, 15 personnes mises en examen et 5 personnes écrouées.



Pôle judiciaire de la Gendarmerie Nationale

Présentation



- **Le pôle judiciaire à compétence nationale est chargé de la lutte contre les dérives sectaires au niveau gendarmerie.**
- Un Groupe National de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (GNVLDS) a été constitué.
- Il regroupe des référents territoriaux sensibilisés à la thématique sectaire.
- Il existe d'importants liens d'échanges avec la MIVILUDES et la CAIMADES.

Concrètement

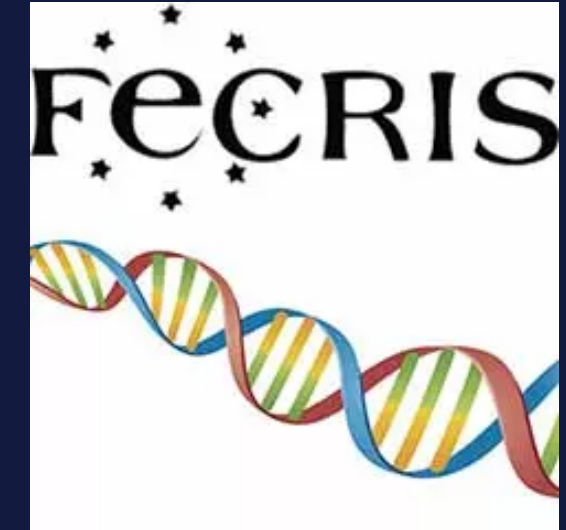


- Les sections et brigades de recherches sont chargés des enquêtes.
- **Le GNVLDS peut apporter un appui aux enquêteurs par son expertise sur le domaine sectaire.**
- Compte tenu du fort maillage territorial dont bénéficie la gendarmerie son action dans la lutte contre les dérives sectaires est importante.



Les associations

La Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme



Le Groupe d'Étude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu



L'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes



ORGANISMES DE LUTTE



- Regroupe les associations de 30 pays et rassemble des intervenants préoccupés par les dérives sectaires en Europe.
- Les représente auprès des institutions européennes.
- Participe à l'élaboration de l'Espace judiciaire européen en la matière.
- Effectue des recherches et des études.



- Informe et aide les particuliers, les familles, les organismes publics et privés, confrontés aux dérives sectaires et à les documenter.
- Organisation du **sectival** (festival de courts-métrages permettant de sensibiliser le grand public à cette problématique).
- Dispose de correspondants dans une vingtaine de départements en France.



- Reconnue d'utilité publique, capable de se constituer partie civile lors d'un procès.
- Préviend les agissements des groupes à caractère sectaire, les étudie, accompagne et défend les victimes, informe et documente.
- Bénéficie d'un fort maillage territorial.



QUE FAIRE FACE À UNE ASSOCIATION AYANT L'APPARENCE D'UNE SECTE ?

S'informer

- Prendre toutes les informations disponibles sur cette association
- Prendre connaissance du faisceau d'indices qualifiant un risque de dérive sectaire
- Contacter la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

Signaler

Auprès de :

- Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)
- Professionnel et/ou association d'aides aux victimes
- Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (Cnapr)
- Administration de l'État
- Commissariat de police ou gendarmerie (pour faire un signalement ou déposer plainte)

**SIGNALER DES SITUATIONS DE DÉRIVES SECTAIRES,
C'EST PROTÉGER LA PERSONNE, SON ENTOURAGE ET LA SOCIÉTÉ**

